

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
21 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

**Forum des Nations Unies sur les forêts****Onzième session**

New York, 4-15 mai 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coopération et coordination  
des politiques et des programmes, en ce compris  
la formulation de nouvelles orientations pour  
le Partenariat de collaboration sur les forêts****Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Chine auprès de  
l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que l'Administration chinoise des forêts a accueilli, à Beijing, du 29 au 31 octobre 2014, un atelier sur le thème : « Propositions visant à renforcer l'arrangement international sur les forêts après 2015 – Garantir la mise en œuvre des engagements relatifs aux forêts ».

L'atelier a permis d'examiner les différentes solutions qui pourraient être envisagées pour renforcer l'arrangement international sur les forêts dans de nombreux domaines, dans le cadre d'un futur arrangement juridiquement non contraignant ou d'un instrument juridiquement contraignant. Il a également été l'occasion pour les participants de livrer leurs premières réflexions sur le rapport relatif à l'évaluation indépendante de l'arrangement international, l'accent étant mis sur les options futures concernant cet instrument.

Étant donné l'importance de l'atelier et l'intérêt qu'il présente pour l'action menée par l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine des forêts, vous trouverez ci-joint un rapport de synthèse de ses travaux (voir annexe) et je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la onzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

(Signé) **Liu Jieyi**  
Ambassadeur,  
Représentant permanent

\* E/CN.18/2015/1.



**Annexe à la lettre datée du 6 janvier 2015, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de synthèse des coprésidents de l'atelier consacré  
à l'arrangement international sur les forêts après 2015**

Beijing, 29 au 31 octobre 2014

**Initiative nationale d'appui au Forum des Nations Unies  
sur les forêts\***

## **I. Introduction**

1. Lors de sa onzième session, qui se tiendra à New York du 4 au 15 mai 2015, le Forum des Nations Unies sur les forêts s'emploiera à déterminer l'efficacité de l'actuel « arrangement international sur les forêts » et à définir, sur cette base, les solutions qui permettraient de le renforcer après 2015. Afin de préparer l'examen de 2015, le Forum a commandité une évaluation indépendante de cet instrument<sup>1</sup> et est convenu d'organiser deux réunions d'un groupe spécial d'experts. La première réunion du Groupe spécial d'experts intergouvernemental à composition non limitée sur l'arrangement international sur les forêts s'est tenue à Nairobi du 24 au 28 février 2014 et la deuxième a eu lieu à New York, du 12 au 16 janvier 2015.

2. Pour contribuer aux débats de la deuxième réunion du groupe spécial d'experts et du onzième Forum, l'Administration chinoise des forêts a organisé et accueilli à Beijing, du 29 au 31 octobre 2014, un atelier consacré aux : « Propositions visant à renforcer l'arrangement international sur les forêts après 2015 – Garantir la mise en œuvre des engagements relatifs aux forêts » (annexe 1).

Les principaux sujets abordés lors de l'atelier étaient libellés comme suit :

- Renforcer la participation régionale et sous-régionale à l'arrangement international.
- Renforcer le rôle et le fonctionnement du Partenariat de collaboration sur les forêts.
- Renforcer la participation des grands groupes et autres parties prenantes au sein de l'arrangement international.
- Appliquer à plus grande échelle le processus de facilitation dans le cadre de l'arrangement international.
- Mener des actions de faible coût et à valeur élevée (réalisables) sur une période de deux ou trois ans dans le cadre de l'arrangement international.
- Déterminer les éventuelles composantes d'un « plan stratégique » pour l'arrangement international.

---

\* Les annexes du rapport de synthèse ne sont pas jointes mais peuvent être consultées sur le site : <http://cli2014china.forestry.gov.cn>.

<sup>1</sup> La version préliminaire non éditée du rapport intitulé « Évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts » peut être consultée sur le site [www.un.org/esa/forests](http://www.un.org/esa/forests).

3. L'atelier a permis d'examiner les différentes solutions qui pourraient être envisagées pour renforcer l'arrangement international dans ces domaines, dans le cadre d'un futur arrangement juridiquement non contraignant ou d'un instrument juridiquement contraignant. Il a également été l'occasion pour les participants de livrer leurs premières réflexions sur le rapport relatif à l'évaluation indépendante de l'arrangement international, l'accent étant mis sur les options futures concernant cet instrument.

4. **Coauteurs et Comité directeur** – L'atelier était coparrainé par l'Autriche, le Canada, la Chine, la Finlande, l'Allemagne, la Suisse et les États-Unis d'Amérique. Le Comité directeur chargé de sa préparation et de son organisation était composé de représentants des pays coauteurs, ainsi que de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, du Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des secrétariats de l'Organisation internationale des bois tropicaux et du Forum des Nations Unies sur les forêts.

5. **Participants** – L'atelier a réuni plus de 100 participants originaires de 55 pays et 18 organisations internationales, régionales et non gouvernementales (annexe 2).

6. **Structure** – L'atelier s'est articulé autour de séances plénières et de réunions parallèles (annexe 3) et a été coprésidé par des représentants de l'Administration chinoise des forêts (Wu Zhimin) et du Ministère canadien des ressources naturelles (Peter Besseau). Les discussions ont été animées par des représentantes de l'Office fédéral suisse de l'environnement (Sibylle Vermont) et du Ministère sud-africain des relations internationales et de la coopération (Elise Haber). Les tâches de rapporteurs ont été assurées par des représentants de la Mission permanente du Brésil auprès des Nations Unies (Vicente Bezerra), du Département d'État des États-Unis (Rowena Watson), du Service des forêts des États-Unis d'Amérique (Aysha Ghadiali) et du Programme des forêts du *World Resources Institute* (Chip Barber, Coprésident de la première réunion du groupe spécial d'experts).

7. **Ouverture** – L'atelier a été ouvert par le maître de cérémonie et Vice-Ministre en charge de l'Administration chinoise des forêts, Liu Dongsheng. Le Ministre chargé de l'Administration chinoise des forêts, Zhao Shucong, a prononcé une allocution d'ouverture au nom du pays hôte (annexe 4). Son discours a été suivi des observations du Président du Bureau du onzième Forum et Ministre gabonais des forêts, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles, Noël Nelson Messone, et du Directeur général du service de l'économie verte, de l'agriculture durable et de la sylviculture au Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture, Clemens Neumann (annexes 5 et 6).

8. Après un mot de bienvenue de M. Zhimin, M. Besseau a rappelé les objectifs, la structure et l'ordre du jour de l'atelier, et a noté que trois documents avaient été préparés en vue de faciliter les débats sur les thèmes choisis pour l'atelier :

- Un document de réflexion sur les éventuelles composantes d'un « plan stratégique » pour le futur arrangement international;
- Une liste de questions thématiques destinées à mieux cibler les discussions (annexe 7);

- Une synthèse des propositions relatives aux six thèmes de l'atelier, issues de la première réunion du groupe spécial d'experts et des rapports sur l'évaluation indépendante de l'arrangement international (annexe 8).

9. M. Besseau a expliqué que si les participants étaient encouragés à répondre aux questions formulées pour chacun des thèmes, ils étaient également invités à échanger d'autres idées et points de vue. Il a indiqué que les questions devraient être examinées dans le cadre du rapport sur l'évaluation indépendante et du document de réflexion sur les éventuelles composantes d'un « plan stratégique » pour le futur arrangement international sur les forêts.

10. Les coprésidents de la première réunion du groupe spécial d'experts, Chip Barber et Raymond Landveld (Suriname), ont présenté les résultats de cette réunion.

## **II. Résumé des principaux points soulevés lors des discussions tenues au cours de l'atelier**

### **A. Réflexions sur les conclusions générales et les options présentées dans le rapport sur l'évaluation indépendante de l'arrangement international sur les forêts**

11. S'exprimant au nom de l'équipe chargée de l'évaluation indépendante, Jurgen Blaser a exposé les conclusions de son rapport, y compris les options proposées pour l'arrangement après 2015 (annexe 9). Les experts ont été invités à partager leurs impressions sur ce qu'ils ont considéré comme étant les principaux défis/objectifs/possibilités de l'arrangement – on en trouvera un résumé plus avant. En réponse aux questions des participants, M. Blaser a apporté un certain nombre de précisions.

a) **Options relatives au futur arrangement international sur les forêts.** Ces options constituent les diverses approches possibles concernant le futur arrangement international. Les éléments et composantes de base de chaque option peuvent être combinés et agencés de différentes manières pour en faire surgir de nouvelles. L'objectif est de mettre au point un arrangement international qui puisse être reconnu, attirer l'attention et mobiliser des ressources. Il faut définir les rôles et responsabilités des différentes composantes de l'arrangement international pour élaborer une politique forestière mondiale et définir un cadre de gouvernance applicable à tous les types de forêts.

b) **Rôle de « gestionnaire » proposé pour l'arrangement international sur les forêts.** Dans le cadre de cet instrument, le rôle du « gestionnaire » consiste à montrer la voie à suivre pour mettre en avant l'importance cruciale des forêts pour le développement socio-économique et la protection environnementale de tous les pays, pour intégrer les forêts dans le programme plus vaste de développement durable, et pour encourager la gestion durable, à tous les niveaux, de tous les types de forêts et arbres en dehors des forêts, notamment en dispensant des conseils et recommandations de politique générale pertinents, en améliorant la coordination et la collaboration entre les parties prenantes, et en mobilisant des ressources et un appui politique de haut niveau. Le futur arrangement devrait tenir compte de la complexité de l'exploitation des forêts au niveau international et resserrer les liens

avec d'autres instances et entités internationales compétentes dans le domaine de la sylviculture.

c) **Concept d'« ONU-forêts ».** L'idée est de renforcer le cadre sur lequel reposent les aspects scientifiques, les politiques et la mise en œuvre des programmes relatifs aux forêts à l'échelle du système des Nations Unies. L'une des approches consiste à mettre en place un mécanisme de coordination ou un partenariat interinstitutions plus formel que l'actuel mécanisme volontaire de Partenariat de collaboration sur les forêts, sur le modèle d'ONU-Eau<sup>2</sup>, afin d'apporter au futur arrangement international un soutien plus solide et plus cohérent. Le recours à un cadre plus structuré et l'attribution de ressources financières spécifiques (par exemple, un fonds d'affectation spéciale) permettraient de mieux répondre aux demandes du Forum. Un tel mécanisme pourrait inclure les membres plus directement concernés du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment ceux qui y ont aujourd'hui une participation active, ainsi que d'autres entités telles que des groupes de réflexion et des grands groupes de dimension mondiale, en ce compris le secteur commercial privé et divers fonds.

d) **Autre possibilité pour doter « ONU-Forêts » d'un cadre scientifique, politique et de mise en œuvre.** Cette option consisterait à s'inspirer du modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Cet organisme intergouvernemental indépendant créé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation météorologique mondiale en 1988 est chargé de réaliser des évaluations scientifiques, neutres sur le plan politique, sur tous les aspects du changement climatique et ses effets. Il compte 190 membres et répond aux demandes d'informations scientifiques et techniques émanant du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

e) **Envoyé spécial pour les forêts.** La proposition de faire nommer par le Secrétaire général des Nations Unies un « Envoyé spécial pour les forêts » trouve sa justification dans la nécessité de sensibiliser l'opinion à l'importance des forêts dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. L'idéal serait que l'intéressé soit une personnalité reconnue et fédératrice, telle qu'un ancien Premier Ministre ou chef d'État, plutôt qu'un haut fonctionnaire, un expert technique ou une « star hollywoodienne ».

12. Les principaux points soulevés lors du débat consacré aux conclusions et options présentées dans le rapport sur l'évaluation indépendante sont résumés ci-après.

<sup>2</sup> ONU-Eau est le mécanisme de coordination interinstitutions des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'eau douce, y compris l'assainissement. Créé en 2003 à la suite du Sommet mondial pour le développement durable, il est le cadre qui permet de traiter les questions transversales liées à l'eau, de faciliter les efforts conjoints des programmes et projets existants, et d'optimiser le rôle de l'eau douce et de l'assainissement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (qui seront ultérieurement relayés par les objectifs de développement durable). ONU-Eau compte actuellement 31 organismes membres et 34 organismes gouvernementaux et non gouvernementaux partenaires, et est financé par les contributions des membres à un Fonds d'affectation spéciale interinstitutions géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et par des contributions volontaires de partenaires donateurs (soit un budget total de 2 670 000 dollars en 2013). Les travaux d'ONU-Eau s'articulent autour de « domaines thématiques prioritaires » et de groupes de travail chargés d'examiner des questions précises qui nécessitent une attention soutenue ainsi qu'une collaboration et une coordination intenses entre les institutions.

a) Les participants ont pris note avec satisfaction du rapport sur l'évaluation indépendante et des travaux de l'équipe qui en était chargée.

b) Ils ont souligné l'importance qu'il y avait à renforcer le futur arrangement international.

c) À mesure que les discussions sur le futur arrangement international progresseront dans le cadre de la deuxième réunion du groupe spécial d'experts et du onzième Forum, des compromis et consensus devront être trouvés. Il faudra que les États membres s'emploient, au cours du onzième Forum, à imaginer des solutions pragmatiques qui tiennent compte de la diversité des besoins et des situations des différents pays et contribuent au renforcement des systèmes nationaux de gouvernance forestière.

d) Quelle que soit la voie pour laquelle optera le onzième Forum, il sera indispensable de définir – au plus vite –, une stratégie visant à faire participer des acteurs extérieurs au secteur forestier, étant donné que les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts sont à rechercher dans des domaines d'activité tels que l'agriculture, l'énergie, l'exploitation minière et le développement des infrastructures. Il faut mettre en relief la question des forêts dans le programme de développement pour l'après-2015 et montrer clairement que ces dernières ont contribué de multiples façons à favoriser et soutenir le développement socio-économique et à éradiquer la pauvreté.

e) L'arrangement international doit avoir pour ambition d'être un ardent promoteur des objectifs de développement durable liés aux forêts. À long terme, il devrait veiller à ce que, lors de l'examen des questions relatives à la sylviculture, les organismes des Nations Unies tiennent compte de tous les aspects de la gestion durable des forêts.

f) Que le onzième Forum décide ou non de poursuivre formellement la négociation d'un accord juridiquement contraignant, ces questions qui se posent aujourd'hui (opportunité d'une action intersectorielle, nécessité d'optimiser les efforts déployés avec le Partenariat de collaboration sur les forêts) demeureront pertinentes. Il n'y a pas lieu d'attendre une décision au sujet d'un tel accord pour entreprendre un vaste travail de fond sur d'autres aspects d'un arrangement international renforcé.

g) Une approche concertée/multidimensionnelle – certains membres privilégient la conclusion d'un accord juridiquement contraignant mais tous continuent d'agir dans un cadre non juridiquement contraignant – est certes possible comme le suggère le rapport sur l'évaluation indépendante, mais risque cependant de s'avérer complexe.

h) Le rapport sur l'évaluation indépendante esquisse un certain nombre d'options institutionnelles intéressantes, mais leur faisabilité et leurs coûts n'ont pas été clairement identifiés aux yeux de nombreux participants. De plus amples informations sur les aspects pratiques et réalisables de ces différentes options, ainsi que sur leurs coûts estimatifs, permettraient d'éclairer les débats qui auront lieu au cours de la deuxième réunion du groupe spécial d'experts et de la onzième session du Forum.

i) Le futur arrangement international sur les forêts devrait aller au-delà de son rôle d'organe de réflexion pour devenir le catalyseur de la mise en œuvre des

politiques et contribuer ainsi à combler le fossé qui existe entre l'élaboration des politiques et leur application. Il est essentiel de déterminer ce qu'il convient de faire pour que l'arrangement international puisse jouer ce rôle de catalyseur.

j) La nécessité de prévoir un mécanisme financier efficace est apparue, aux yeux d'un certain nombre de participants, comme un élément important de l'arrangement international après 2015.

k) À long terme, il est essentiel d'avoir une vision stratégique claire de ce qui pourrait changer grâce aux efforts engagés dans les années à venir. À court terme, et en parallèle, il faut impérativement mettre en place une tactique, qui pourrait notamment consister à suivre l'évolution des résultats obtenus. Il faudrait ainsi :

- i) tirer beaucoup plus efficacement parti des nombreux exemples d'excellence qui existent déjà;
- ii) Faire preuve de pragmatisme, de souplesse, de dynamisme et se focaliser sur la mise en œuvre des programmes;
- iii) Recenser et privilégier des priorités précises;
- iv) Favoriser la participation sans exclusive des grands groupes ainsi que des autres parties prenantes et partenaires régionaux et sous-régionaux;
- v) Se servir des objectifs de développement durable pour créer des passerelles vers d'autres traités et processus et, parallèlement, mettre en place une organisation ciblée, efficace, bien conduite, qui sache quelles sont ses priorités;
- vi) Présenter un petit nombre d'idées phares très concrètes sur les actions à mener pour faire que la gestion durable des forêts soit reconnue au niveau mondial, notamment dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, qui s'intéressent à certains aspects importants – mais limités – de la problématique des forêts;
- vii) Profiter de la présence du secrétariat du Forum au Siège des Nations Unies et au sein du Conseil économique et social pour obtenir un appui politique en faveur de la gestion forestière durable et de l'arrangement international dans l'ensemble du système des Nations Unies;

l) Il convient de réduire la fragmentation du système de gouvernance forestière au plan mondial et d'améliorer ce dernier.

m) Les propositions issues de l'évaluation indépendante semblent accroître la fragmentation à certains égards. Une approche plus rationnelle pourrait s'avérer nécessaire pour regrouper différentes fonctions.

n) Il serait bon que le secrétariat du Forum, organe permanent du Conseil économique et social, soit situé à proximité de l'Assemblée générale. Il ne faut pas sous-estimer cette position appréciable. L'approche axée sur la composition universelle doit être maintenue.

o) La proposition tendant à transformer le Forum des Nations Unies sur les forêts en une « Assemblée des Nations Unies pour les forêts » devrait être précisée afin de déterminer en quoi ce nouvel organe se distinguerait du Forum dans ses

fonctions et sa structure. À défaut, il ne s'agirait que de rebaptiser le Forum, ce qui n'est pas suffisant.

p) Les solides instances et mécanismes onusiens qui seront chargés des forêts devront veiller à ce que les orientations générales retenues reposent sur des innovations, constatations, données et informations scientifiques et technologiques pertinentes, plutôt que sur des considérations économiques et politiques nationales à court terme représentant des intérêts particuliers.

q) Il faudrait que le Forum renforcé soit suffisamment flexible pour permettre de travailler, pendant une durée limitée, sur différentes questions prioritaires plus étroitement ciblées, avec l'aide éventuellement de groupes de travail et/ou d'équipes spéciales constitués à cet effet.

## **B. Renforcer la participation régionale et sous-régionale à l'arrangement international sur les forêts**

13. Les participants au séminaire ont pu entendre trois exposés (annexes 10, 11 et 12) : une représentante du Ministère brésilien des affaires étrangères (Natalya Shimada), a présenté l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, une représentante du Département d'État américain (Rowena Watson) a parlé du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo et un représentant du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et la gestion des ressources en eau (Ingwald Gschwandtl) a évoqué les négociations relatives à un accord juridiquement contraignant sur les forêts en Europe. Après la séance plénière, les participants se sont répartis en deux groupes pour débattre du renforcement de la participation régionale et sous-régionale à l'arrangement international.

14. Les principaux points soulevés par ces deux groupes lors de leurs discussions concernant le renforcement de la participation régionale et sous-régionale à l'arrangement international sont résumés ci-après.

a) Les participants ont pris acte de la contribution essentielle des approches régionales et sous-régionales à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

b) La coopération régionale doit être envisagée dans le cadre mondial du futur arrangement international. Celui-ci doit créer un environnement et une tribune favorables aux discussions et à l'établissement de liens et rapports étroits entre les organismes, processus et mécanismes régionaux et sous-régionaux et le futur processus mondial d'élaboration des politiques forestières du Forum; il doit aussi permettre d'améliorer les mécanismes de coopération régionaux relatifs aux forêts.

c) Les organisations, organes, mécanismes et processus régionaux :

i) peuvent offrir des structures efficaces de coordination et de partage d'informations concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts, tout en contribuant à relayer à ce dernier, lors de ses sessions, les informations communiquées par les régions;

ii) Peuvent être tout indiqués pour examiner les avantages et inconvénients des actions misant sur des accords juridiquement contraignants, aussi bien régionaux que mondiaux, et notamment pour réfléchir à la forme que pourraient prendre des obligations juridiquement contraignantes et leur coût.

Certaines régions connaissent bien, pour les avoir vécus, les difficultés que posent l'obtention et le maintien des financements nécessaires à la mise en œuvre d'accords régionaux;

ii) Sont plus proches des réalités locales et capables de définir leurs propres règles et/ou modalités, et ont tendance à envisager une participation plus importante et plus significative des parties prenantes;

iii) D'autres regroupements régionaux contribuent également à faire avancer le programme forestier mondial, notamment les structures de coopération interrégionales, transrégionales et thématiques, à l'image de celle qui rassemble les petits États insulaires en développement ou les pays à faible couvert forestier;

e) Si les organes, processus et mécanismes régionaux et sous-régionaux disposent d'atouts pour jouer un rôle clef dans le futur arrangement international, ils n'en ont pas moins souvent besoin, pour s'affirmer pleinement comme des catalyseurs de la gestion durable des forêts, d'un soutien financier et technique plus important afin de renforcer les capacités, de garantir une vaste participation et de relayer les expériences et priorités régionales et sous-régionales auprès de l'arrangement international au niveau mondial.

f) Le processus de facilitation du Forum a été une source d'appui appréciable pour certaines régions et mériterait d'être consolidé. Une gestion durable des forêts au niveau régional suppose par ailleurs, à long terme, un financement stable.

g) Des points de vue divergents sont apparus sur la question de savoir s'il serait plus efficace d'instituer un Fonds mondial pour les forêts ou des fonds décentralisés au niveau régional pour accroître les moyens financiers mis à la disposition des processus et organes régionaux. D'aucuns ont aussi fait remarquer que ces deux options ne s'excluaient pas mutuellement.

h) À l'avenir, le Forum pourrait tirer les leçons de l'expérience acquise par d'autres instances intergouvernementales en matière d'engagement régional et sous-régional.

i) Dans le même temps, la coopération régionale et sous-régionale sur les forêts pourrait profiter de l'expérience des structures régionales qui existent dans d'autres secteurs, tels que l'eau. Les participants ont noté que l'initiative régionale mise en place pour le bassin du fleuve Niger avait donné de bons résultats en rapprochant les responsables de la gestion et des politiques relatives aux ressources hydriques et aux sols;

j) Il faudrait réfléchir plus avant à la « valeur ajoutée » que pourrait offrir l'arrangement international aux organismes, mécanismes et processus régionaux.

k) Il conviendrait aussi de s'interroger sur la manière dont les sessions du Forum pourraient prendre en compte les perspectives régionales et en tirer profit. Il serait par exemple utile de renforcer les échanges de bonnes pratiques entre les organisations régionales et sous-régionales durant les sessions du Forum et/ou les sessions de la FAO consacrées à ces questions.

l) Il faut avoir conscience, lorsque l'on s'efforce d'intégrer les approches régionales et sous-régionales dans l'arrangement international, de ce que de

nombreuses instances régionales et sous-régionales sont des mécanismes juridiques, politiques et/ou des partenariats de longue date qui ont leurs propres mandats et priorités. L'arrangement international ne peut dicter sa volonté à ces organismes mais doit s'attacher à trouver des domaines de collaboration mutuellement bénéfiques, avec des mandats et priorités complémentaires.

m) L'arrangement international devra à l'avenir être pragmatique et, si possible, faire le lien avec les processus régionaux et sous-régionaux déjà en place. Pour mieux faire entendre la « voix régionale » dans cet arrangement, l'une des possibilités consisterait à tenir des réunions régionales les années où le Forum ne se réunit pas, conjointement peut-être avec les réunions des Commissions régionales des forêts de la FAO. Des manifestations comme la Semaine des forêts de la région Asie-Pacifique de 2011 (organisée en Chine parallèlement à la réunion de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique de la FAO) ont montré que des rencontres régionales pouvaient mobiliser un large soutien auprès de multiples parties prenantes et responsables officiels de haut niveau. Une autre solution évoquée par les participants serait de passer par les commissions régionales de l'ONU.

n) Les réunions régionales du Forum pourraient coïncider avec celles du Forum et/ou des organes pertinents de la FAO, tels que le Comité des forêts.

o) Il faudrait examiner plus avant le bien-fondé des approches envisagées ici, et ailleurs, pour ces réunions régionales, notamment celles qui privilégient l'aspect interrégional ou thématique.

p) En leur qualité de membres d'instances et mécanismes régionaux et sous-régionaux ou de participants à de telles structures, les États membres pourraient décider quelles seraient celles qu'il conviendrait d'impliquer davantage dans l'arrangement international après 2015.

### **C. Renforcer le rôle et le fonctionnement du Partenariat de collaboration sur les forêts dans le cadre du futur arrangement international sur les forêts**

15. Les participants ont été invités à livrer leur opinion sur les questions préparées pour ce thème, ainsi que sur d'autres points. On trouvera ci-après un résumé des principaux aspects soulevés lors du débat consacré au renforcement du rôle et du fonctionnement du Partenariat de collaboration sur les forêts.

a) Les participants ont salué les nombreuses réalisations et contributions du Partenariat depuis la création du Forum en 2000 et souligné l'utilité que pourrait avoir un mécanisme similaire pour le futur arrangement international.

b) Priorité devrait être donnée à la coordination et à l'harmonisation des stratégies de mise en œuvre afin de renforcer le rôle du Partenariat au sein de l'arrangement international.

c) Les participants ont également fait valoir que le Partenariat pouvait faciliter la concrétisation de l'arrangement par les États membres au niveau national et international, et faire accepter, par le biais de ses membres, les décisions et concepts adoptés par le Forum.

d) Un nouveau Partenariat permettrait de mobiliser des acteurs ne faisant pas partie du système des Nations Unies, des mécanismes régionaux, des organismes de financement et d'autres parties prenantes concernées, et les amener à apporter leur soutien au Forum; il pourrait aussi servir, par le truchement de ses membres – à l'intérieur des Nations Unies et en dehors –, à intégrer de manière systématique la question de la gestion durable des forêts.

e) Le fait de conférer un caractère officiel au Partenariat (à travers, par exemple, un mémorandum d'accord ou une charte) et de le doter d'un fonds d'affectation spéciale pour soutenir ses activités de coopération l'aideraient à mieux répondre aux demandes et à accroître son degré d'implication dans l'arrangement international.

f) S'il était davantage officialisé, le Partenariat pourrait se voir confier un plan d'activité et un budget sur lesquels il pourrait s'appuyer pour solliciter des contributions à un fonds d'affectation spéciale, trouver d'autres sources de financement, améliorer la transparence et établir des liens clairs entre les priorités de l'arrangement international et les programmes et plans d'activité des organisations qui en sont membres.

g) Pour améliorer le fonctionnement du Partenariat, il a également été suggéré :

i) De prévoir une rotation périodique de la présidence entre ses membres, afin qu'ils se sentent plus concernés et participent davantage à ses travaux;

ii) De nouer de nouveaux partenariats efficaces, notamment avec les banques régionales de développement ou d'autres organisations régionales;

iii) De rendre régulièrement compte des résultats obtenus par le Partenariat dans la poursuite des priorités du Forum.

h) Eu égard à sa composition, le Partenariat est apparu comme l'instance toute désignée pour renforcer le dialogue entre les scientifiques et les décideurs qui s'occupent du problème des forêts. Ses membres ont déjà pris des initiatives en ce sens et ont ainsi constitué des « groupes internationaux d'experts sur les forêts », dont l'Union internationale des instituts de recherches forestières assure la coordination.

i) L'organisation ONU-Eau pourrait servir de modèle pour un nouveau Partenariat renforcé. Il serait utile, dans cette optique, que les participants à la deuxième réunion du groupe spécial d'experts disposent d'informations supplémentaires sur la structure et le fonctionnement d'ONU-Eau.

j) Les participants ont constaté que les États membres du Forum ne tenaient pas toujours un discours cohérent sur les questions de sylviculture ou n'appuyaient pas systématiquement les décisions du Forum dans les instances dirigeantes des organisations du Partenariat dont ils faisaient partie. La coordination au niveau national a été jugée essentielle au bon fonctionnement du futur Partenariat, quelle qu'en soit la forme.

## **D. Renforcer la participation des grands groupes et autres parties prenantes dans l'arrangement international sur les forêts**

16. Les participants ont été invités à livrer leur opinion sur les questions préparées pour ce thème, ainsi que sur d'autres points. On trouvera ci-après un résumé des principaux aspects soulevés lors du débat consacré au renforcement de la participation des grands groupes et autres parties prenantes dans l'arrangement international sur les forêts<sup>3</sup>.

a) Les participants ont reconnu le rôle capital et la contribution primordiale des grands groupes et autres parties prenantes à la mise en œuvre, sur le terrain, de la gestion durable des forêts. Ils se sont dits conscients que les grands groupes n'avaient pas pris la mesure de l'importance que revêtait concrètement le Forum.

b) Les grands groupes ont tendance à s'intéresser et participer davantage au règlement de problèmes lorsqu'il s'agit de questions spécifiques et bien définies, qui sont traitées au sein d'instances neutres. Certains objectifs de l'action politique ne peuvent être atteints par le seul biais du dialogue intergouvernemental ou de discussions sectorielles. Les débats qui tournent autour d'idées générales ou d'aspirations communes ne relèvent pas de leur ressort.

c) Le règlement intérieur du Conseil économique et social régit l'accréditation, la participation et l'intervention des grands groupes et autres observateurs aux sessions du Forum. Compte tenu des difficultés que risque de susciter une modification du règlement en vue d'amener les parties concernées à intervenir davantage dans les discussions du Forum, le mieux serait que celui-ci devienne une structure intergouvernementale plus efficace qui ne s'occuperait que de certains aspects circonscrits, mais essentiels, de la politique forestière qui relèvent de la seule compétence des gouvernements.

d) Les grands groupes et autres parties prenantes pourraient tenir une plus grande place dans les travaux de l'arrangement international, par exemple :

i) En tant que membres ou conseillers accrédités de délégations nationales officiellement mandatées aux sessions du Forum;<sup>4</sup>

ii) En tant que conseillers, membres du comité directeur ou participants travaillant au service d'initiatives nationales, institutionnelles et régionales qui alimentent les réunions et décisions du Forum;

iii) En tant que participants aux réunions des groupes spéciaux d'experts et autres réunions intersessions du Forum.

---

<sup>3</sup> Le programme Action 21 (adopté en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) a défini de façon formelle neuf catégories majeures de grands groupes : le commerce et l'industrie, les enfants et les jeunes, les agriculteurs et les petits propriétaires forestiers, les peuples autochtones, les collectivités locales, la communauté scientifique et technologique, les femmes et les travailleurs et syndicats. La notion de grands groupes a depuis été reprise dans le cadre des conférences du Conseil économique et social et de l'ONU, ainsi que par les groupes de travail chargés des questions de développement durable, notamment le Forum des Nations Unies pour les forêts.

<sup>4</sup> Les « grands groupes » ne peuvent constituer une catégorie en soi à laquelle pourraient avoir recours les États membres à titre individuel.

e) Les entités des grands groupes (des organisations non gouvernementales, par exemple) accréditées aux sessions du Forum pourraient être plus impliquées dans le processus du Forum en qualité de conseillers d'un groupe régional de l'ONU. Le Forum forestier africain a ainsi servi, pendant un certain nombre d'années, de conseiller technique au Groupe des États d'Afrique lors des négociations du Forum.

f) Si le Forum devait mettre sur pied un comité intergouvernemental pour négocier un accord mondial juridiquement contraignant (ou tout autre texte négocié), c'est à lui qu'il reviendrait d'en fixer les modalités de fonctionnement; il pourrait notamment prévoir des formules plus ouvertes et plus souples qui permettraient de renforcer la participation des grands groupes et autres parties prenantes.

g) De nombreuses possibilités existent pour amener les États Membres à faciliter, par le truchement d'instances multilatérales et par des processus intergouvernementaux extérieurs au Forum, la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des populations autochtones et des communautés locales, d'autres parties intéressées par les questions forestières, ainsi que des médias.

h) L'expression « grands groupes », qui date de 1992, peut bien souvent avoir pour effet de retirer aux pouvoirs publics nationaux leurs compétences et leur autorité en matière de forêts.

i) Les participants ont indiqué qu'il serait utile de réaliser, préalablement à la deuxième réunion du groupe spécial d'experts, une étude comparative sur la manière dont d'autres organisations encouragent et facilitent la participation des parties prenantes. Pourraient ici être pris en compte les organisations membres du Partenariat (notamment la FAO, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale et les secrétariats des conventions de Rio), d'autres initiatives intergouvernementales (par exemple, le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) ou encore le Programme d'investissement pour la forêt), certains processus régionaux (comme le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo) et des partenariats public-privé plus informels (*Tropical Forest Alliance 2020*, *Forest Legality Alliance*, par exemple).

## **E. Actions de faible coût et à valeur élevée réalisables sur une période de deux ou trois ans dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts**

17. Les participants ont été invités à livrer leur opinion sur les questions préparées pour ce thème, ainsi que sur d'autres points. On trouvera ci-après un résumé des principaux aspects soulevés lors du débat consacré aux actions de faible coût et à valeur élevée qui pourraient être réalisées sur une période de deux ou trois ans.

a) Les participants ont recensé un certain nombre d'exemples d'actions de faible coût et à valeur élevée auxquelles le Forum pourrait s'atteler sans tarder pour

montrer que des progrès visibles et des résultats ou produits tangibles peuvent être obtenus dans un délai relativement court :

- i) Harmonisation des modèles de rapports et synchronisation de leurs cycles de présentation avec d'autres mécanismes axés sur l'établissement de rapports concernant les forêts (la gestion des ressources forestières mondiales de la FAO, par exemple), de façon à diminuer les charges qui pèsent sur les États membres;
  - ii) Mise au point d'outils de coordination et de communication;
  - iii) Amélioration de la coordination dans des domaines tels que la gouvernance sectorielle, la coordination transsectorielle, l'harmonisation des politiques relatives aux marchés publics et l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux;
  - iv) Mise à profit de la Journée internationale des forêts (21 mars) pour promouvoir l'action du Forum et valoriser les objectifs et pratiques en matière de gestion durable des forêts, et pour faire ressortir la contribution des forêts aux thèmes retenus pour les autres « années internationales » par l'Assemblée générale de l'ONU (2014 a ainsi été proclamée Année internationale des petits États insulaires en développement et Année internationale de l'agriculture familiale);
  - v) Recherche d'autres dates, événements et occasions revêtant une importance stratégique pour promouvoir les forêts et leur gestion durable et mener une action de sensibilisation sur ces questions en faisant passer des messages forts au niveau national et international. (Les États membres du Forum pourraient aider à répertorier ces occasions);
  - vi) Détection des lacunes dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts.
- b) Les stratégies de financement des forêts ont été d'entrée de jeu considérées comme un volet essentiel pour la poursuite des efforts conjoints et des échanges d'informations.
- c) Il conviendrait de favoriser le renforcement des capacités et l'apprentissage mutuel et, à cet effet, trouver des moyens innovants pour mettre en valeur les réalisations obtenues et faire partager les bonnes pratiques pour ce qui concerne les programmes de formation relatifs à la mise en œuvre de l'instrument non juridiquement contraignant pour tous les types de forêts, les sites pilotes destinés à évaluer cette mise en œuvre, la communauté forestière, l'engagement transsectoriel, les initiatives nationales de plantation d'arbres, les matériels éducatifs et les ateliers de formation.
- d) L'évaluation volontaire des politiques forestières par des pairs pourrait également améliorer les échanges d'informations, l'apprentissage mutuel, l'exécution desdites politiques au niveau national et la mobilisation de fonds.
- e) D'aucuns ont relevé que l'Observatoire mondial des forêts, partenariat regroupant près de 50 organisations et hébergé par le *World Resources Institute*, pourrait mettre gratuitement à disposition, dans de nombreux pays, des données géospatiales et d'autres informations relatives aux exploitations forestières, à l'agriculture et aux exploitations minières. Si certains gouvernements fournissent

d'ores et déjà de tels renseignements, cela représenterait pour d'autres États membres une action de faible coût et à valeur élevée. Une annonce en ce sens pourrait être faite lors de la onzième session du Forum.

f) Les participants sont convenus qu'il était important de faire preuve de souplesse s'agissant de la réalisation de produits phares spécifiques et du choix des entités qui en seraient chargées. Si le secrétariat du Forum et le Partenariat de collaboration sur les forêts sont en mesure d'en élaborer un certain nombre, le Forum pourrait explorer d'autres pistes, comme la mise sur pied, pour une durée limitée, de groupes de travail chargés de traiter de sujets particuliers et de mettre au point des produits spécifiques présentant un intérêt commun.

g) Les participants ont également noté qu'il existait un lien étroit entre les initiatives de faible coût et à valeur élevée et l'éventuel « plan stratégique » relatif à l'arrangement international après 2015.

## **F. Application à plus grande échelle du processus de facilitation dans le cadre de l'arrangement international sur les forêts**

18. Les participants ont été invités à livrer leur opinion sur les questions préparées pour ce thème, ainsi que sur d'autres points. On trouvera ci-après un résumé des principaux aspects soulevés lors du débat consacré à l'application à plus grande échelle du processus de facilitation.

a) Le rôle et la compréhension du processus de facilitation devraient être revus et pourraient nécessiter quelques ajustements. Ainsi, l'une de ses fonctions qui consiste à « identifier les obstacles et possibilités » pourrait être modifiée et avoir pour nouveau libellé « surmonter les obstacles et tirer parti des possibilités existantes », afin de mieux respecter l'esprit du processus.

b) La définition des priorités en matière d'affectation des ressources du processus de facilitation devrait par ailleurs s'effectuer dans une plus grande transparence. Il faudrait s'intéresser aux possibilités d'utiliser les ressources existantes pour mobiliser des fonds supplémentaires et aider ainsi certains pays à surmonter leurs difficultés.

c) De nombreux États ne savent pas quel profit tirer des mécanismes internationaux de financement relatifs aux forêts, telles que les initiatives de financement du Fonds pour l'environnement mondial et de la version améliorée du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), ainsi que d'autres sources multilatérales. Un système de centralisation qui servirait à répertorier les sources de financement disponibles ainsi que leurs conditions et/ou critères d'attribution et qui aiderait les pays à y accéder serait une composante très utile du processus de facilitation. Le recueil d'informations sur le financement de la gestion durable des forêts de la FAO est un exemple de bonne initiative mais il faut aller plus loin. Il serait utile de disposer d'informations supplémentaires sur le fonctionnement des systèmes de centralisation opérés par d'autres entités de l'ONU.

d) Les experts ont fait part de leur souhait d'une simplification des processus actuels d'accès aux mécanismes de financement.

e) Les gouvernements se disputent souvent, en leur sein, les ressources allouées par le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres mécanismes multilatéraux de financement. À cet égard, il conviendrait d'harmoniser les politiques nationales en matière d'accès aux mécanismes de financement existants.

f) S'il n'est pas envisageable d'instituer, à ce stade, un Fonds mondial pour les forêts, d'autres mesures novatrices de financement devraient être prises, non seulement pour recenser les failles dans la mise en œuvre mais également pour favoriser celle-ci.

g) À cet égard, il faudrait mettre en place une coopération Sud-Sud, en plus de la coopération Nord-Nord, de la coopération triangulaire et des partenariats. Le soutien ne doit pas toujours prendre la forme d'une aide financière; il peut aussi consister en un transfert de technologies et de compétences, en une coopération technique et scientifique ou en d'autres formes d'appui.

h) Le secteur privé a également un rôle à jouer : il faudrait privilégier les partenariats public-privé et les initiatives liées à la responsabilité sociale des entreprises, non seulement dans le secteur forestier mais également dans des secteurs connexes, pour lesquels une approche de gestion durable des forêts ou des paysages est importante.

i) La mise au point d'un processus de financement au plan régional, notamment de fonds régionaux en faveur des forêts, devrait se faire par étapes.

## **G. Éventuelles composantes d'un « plan stratégique » pour l'arrangement international sur les forêts**

19. Une consultante indépendante pour les initiatives nationales d'appui, Stéphanie Caswell, a présenté un document de réflexion sur les « Éventuelles composantes d'un "plan stratégique" pour le futur arrangement international sur les forêts » (annexe 13). Les participants ont été invités à livrer leur opinion sur les questions préparées pour ce thème, ainsi que sur d'autres points. On trouvera ci-après un résumé des principaux aspects soulevés lors du débat consacré aux éventuelles composantes d'un 'plan stratégique' pour le futur arrangement.

a) Les participants se sont dit satisfaits du document de réflexion sur les « Éventuelles composantes d'un 'plan stratégique' pour le futur arrangement international ».

b) Si l'idée d'un « plan stratégique » a trouvé un large écho dans l'assistance, de nombreux participants sont convenus que son élaboration devrait attendre que le Forum prenne, lors de sa onzième session, des décisions concrètes concernant l'avenir de l'arrangement international, notamment sa structure et ses composantes institutionnelles et financières.

c) Malgré les limites auxquelles se heurte encore l'élaboration complète d'un « plan stratégique », de nombreux participants ont relevé un certain nombre d'éléments du futur arrangement international qu'ils ont jugés très prometteurs pour l'avenir et autour desquels des actions pourraient être engagées sans attendre le début des travaux consacrés au « plan stratégique ». Il est ainsi apparu que des progrès pourraient d'ores et déjà être réalisés sur les points suivants :

continuer à rechercher des idées d'actions de faible coût et à valeur élevée (pour améliorer le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, par exemple);

i) Poursuivre la mise en place d'une « passerelle » entre les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable;

ii) Réfléchir aux objectifs (et par la suite aux indicateurs) qui pourraient figurer dans une future stratégie et à leur compatibilité avec les objectifs de développement durable.

d) Il est moins important de discuter d'« outils », de « plans » ou d'« approches » stratégiques que d'aller au-devant des difficultés. La « stratégie » pourra être adaptée lorsque l'orientation future de l'arrangement international sera précisée.

e) Les participants ont jugé raisonnable l'horizon 2030 proposé pour la mise en œuvre d'un « plan stratégique », surtout si des adaptations sont possibles tout au long de son exécution. Les problèmes de transition qui risquent de se poser au tout début de la période qui s'ouvrira après 2015 pourront être gérés en actualisant et en adaptant le plan selon une approche flexible, réactive et « tactique », de façon à tenir compte de l'évolution des orientations et des réalités du programme au fil du temps.

f) Un programme de travail obéissant à un cycle quadriennal pourrait s'avérer utile à cet égard et pourrait être aligné sur le calendrier et les procédures du budget ordinaire des Nations Unies.

g) Les objectifs de développement durable pourraient constituer un cadre de référence important pour le « plan stratégique ». L'alignement sur ces objectifs, qui pourrait être opéré par le biais d'un tel plan, se traduirait par une charge de travail non négligeable pour l'arrangement international dans les années à venir, compte tenu notamment des changements tout aussi importants que cela entraînerait au niveau des organes et entités du système des Nations Unies ainsi que des moyens de mise en œuvre. La définition des cibles à atteindre pour les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts ou pour les objectifs de développement durable ne pourra guère progresser aussi longtemps que la onzième session du Forum n'aura pas pris certaines décisions.

h) Les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et/ou les objectifs de développement durable doivent être mesurables et réalisables, et doivent s'appuyer sur les indicateurs existants en matière de sylviculture.

i) Plusieurs participants se sont dits prêts à se mettre au travail de façon informelle et à constituer ainsi un groupe virtuel qui s'occuperait des cibles à atteindre et autres problèmes connexes liés aux objectifs de développement durable.

j) Il faudrait envisager de rédiger une déclaration qui exposerait, sur une page, la stratégie ou les perspectives d'un « plan stratégique », et qui permettrait de comprendre d'un coup d'œil où se situe l'arrangement international dans le cadre dudit plan.

k) Le « plan stratégique » offrirait de multiples possibilités de communications concernant les enjeux forestiers, l'arrangement international et les objectifs de développement durable liés aux forêts. L'arrangement international pourrait constituer un puissant instrument de pression au service d'objectifs

stratégiques déterminants, ce qui impliquerait de devoir raisonner en termes de techniques commerciales et de messages à faire passer sur, par exemple, un petit nombre d'objectifs clairs et accessibles.

### III. Principal message et points à suivre

20. Les participants sont convenus qu'un *statu quo* n'était pas une solution acceptable. Ils se sont massivement prononcés en faveur d'un renforcement de l'arrangement international après 2015. Ils ont souligné à cet égard l'importance de la onzième session du Forum.

21. Lors de l'examen des propositions et options visant à renforcer l'arrangement international, les participants ont déclaré vouloir mieux comprendre :

a) Les incidences budgétaires générales des options présentées dans le rapport sur l'évaluation indépendante, notamment en ce qui concerne le renforcement du Partenariat de collaboration sur les forêts, la création de l'entité « ONU-Forêts », la nomination d'un envoyé spécial des Nations Unies pour les forêts et l'organisation de réunions régionales biennales les années où le Forum ne se réunit pas, ainsi que leurs conséquences pour le secrétariat;

b) Les progrès qu'il serait possible de faire concernant les éléments associés à chaque option, notamment ceux indiqués ci-dessus, dans le cadre du système des Nations Unies et du Conseil économique et social en particulier;

c) Les mandats, modalités et sources de financement actuels, ainsi que les divers modèles susceptibles d'être utilisés pour renforcer le Partenariat de collaboration sur les forêts et éventuellement lui donner un caractère officiel, notamment ONU-Eau et d'autres instances mentionnées dans le rapport sur l'évaluation indépendante qui pourraient éclairer les réflexions à ce sujet (REDD, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques);

d) Le règlement du Conseil économique et social relatif à la participation et à l'intervention aux sessions du Forum d'organisations non gouvernementales, d'autres entités des grands groupes et d'organismes régionaux et sous-régionaux accrédités, et son positionnement par rapport aux pratiques d'autres membres du Partenariat;

e) Le cycle budgétaire et le processus de préparation du budget ordinaire des Nations Unies, et les modalités d'établissement et de traitement des demandes de budget et de personnel émanant du secrétariat du Forum;

f) La contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable proposés et les moyens de la faire connaître;

g) La contribution d'un éventuel « plan stratégique » à l'arrangement international après 2015.

22. Les participants ont accueilli avec satisfaction les informations fournies par le représentant de la FAO, selon lesquelles des membres du Partenariat fourniront, à titre de contribution à la deuxième réunion du Groupe d'experts, leurs avis et propositions concernant le renforcement du rôle du Partenariat et l'amélioration de son fonctionnement.

23. Les participants ont demandé aux coprésidents de porter à l'attention de la deuxième réunion du Groupe d'experts leur rapport de synthèse relatif à l'atelier consacré à l'arrangement international sur les forêts après 2015.

24. Ils ont exprimé leur profonde reconnaissance au Gouvernement de la Chine, en particulier à l'Administration chinoise des forêts, pour avoir reçu et organisé, pour les besoins du Forum, l'atelier consacré à l'arrangement international sur les forêts après 2015. Ils ont également remercié ceux qui ont coparrainé l'atelier pour leur généreux soutien.

---